

Société Française de Traitement des Eaux

VAXIVIERE MATTHIEU
1 RUE AMPHORA
33360 CARIGNAN DE BDX

Aubagne,
Le vendredi 31 janvier 2025

Monsieur

A ce jour, vous restez devoir à notre société une somme totale de 2090€ TTC selon facture n° FA 240953063603 en date du 2 juillet 2024.

Vous n'avez pas daigné procéder à son règlement en dépit des relances que nous avons effectuées.

C'est pourquoi nous nous voyons contraints de vous mettre en demeure de la payer **SOUS HUIT JOURS A COMPTER DE LA RECEPTION DE LA PRESENTE.**

A défaut nous ferons procéder à votre assignation devant le tribunal compétent afin de vous voir condamner au règlement de cette somme, outre une juste indemnisation au titre du retard et des difficultés de recouvrement, et demanderons également le remboursement de nos frais de justice.

Dans l'attente de votre prompt règlement, veuillez agréer Monsieur, nos salutations distinguées.

LE SERVICE CONTENTIEUX